



Directives d'usage de l'identité visuelle forêt/eau

Les directives concernent l'emploi de l'identité visuelle forêt/eau. Il est impératif de les respecter dans la forme présentée afin de garantir une diffusion uniforme parmi le public.

L'identité visuelle est destinée à être utilisée par les distributeurs d'eau et les propriétaires forestiers ou leurs représentants ayant signé une convention de partenariat chaque fois qu'il y a un lien concret entre le rôle de la forêt et son action bénéfique sur l'approvisionnement en eau potable.



L'identité visuelle est protégée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle N° de la marque 702508.

L'usage de l'identité visuelle est libre de droit pour autant que les directives d'usage soient respectées.

Les points suivants doivent être respectés :

- le logo « je filtre, tu bois » doit toujours être accompagné du logo « log'eau » de la SSIGE. Pour ce dernier les directives d'utilisation de la SSIGE doivent aussi être respectées http://www.svgw.ch/fileadmin/resources/svgw/web/Wasser-Eau/SSIGE_manual_logeau_f.pdf,
- la dimension du logo « je filtre, tu bois » doit toujours être plus grande que le logo « log'eau »,
- Les partenaires ont la possibilité d'ajouter un logo local afin de relier l'identité visuelle à un territoire (par exemple, armoirie de la commune, logo d'un groupement forestier, logo d'un service intercommunal des eaux).
- les fichiers originaux doivent être repris dans tous les cas. Disponible auprès de la CBOVd, e-mail : info@cbovd.ch

Adopté par le comité du 7 juin 2017

Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
Case postale 17
1188 Saint-George